



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme  
Cabinet  
Bureau de la Représentation de l'État**

La Préfète

Valence, le **09 NOV. 2021**

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département

En communication à :

- Madame la Sous-Préfète de  
l'arrondissement de DIE
- Monsieur le Sous-Préfet de  
l'arrondissement de NYONS
- Madame la Sous-Préfète de  
l'arrondissement de VALENCE

**OBJET** : Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, les bâtiments et les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales **du mercredi 10 novembre au vendredi 12 novembre 2021** à l'occasion du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 ; pour autant, le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures « barrières ».

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours approprié au respect dû à l'emblème national.

**La Préfète,**  
Pour la Préfète et par délégation,

La Directrice de Cabinet

3, boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél : pref-decorations@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

Delphine GRAIL-DUMAS